

Compte Rendu du Conseil de la Formation de l'UL du mardi 21 novembre 2017 par les représentants des BIATSS SnpTES

Ordre du jour :

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente
2. Approbation du Compte-Rendu de la Formation du 10 octobre 2017
3. Accréditation
 - 3.1. Architecture de l'offre de formation 2018 ; version modifiée
 - 3.2. Validation de la maquette du Master 1 Economie de l'Entreprise et des Marchés
4. Ressources Humaines
 - 4.1. Modalités d'application du Référentiel de l'UL au sein du Collégium Technologie
5. Désignation des membres du Comité Bonus Engagement Etudiant (complément)
6. Désignation d'un membre de la Commission handicap
7. Avis sur les modifications du périmètre du Collégium Lorraine Management Innovation : transformation du statut et de l'identité de ses composantes
8. Formations
 - 8.1. Avis sur les mesures relatives aux projets de fin d'études de l'ENIM : définition du dispositif pédagogique ; prise en compte au titre du III.14 du référentiel des activités pédagogiques
 - 8.2. Demande de création de DIU Chirurgie de l'épaule et du coude
 - 8.3. Demande de création de DU Secrétaire de mairie – gestionnaire administratif
 - 8.4. Appel à projet Région 2018 pour les ouvertures en apprentissage
 - 8.5. Modalités de validation des connaissances et des compétences dans le cursus en faveur de l'engagement étudiant (Bonus Engagement Etudiant)
9. Conventions
 - 9.1. Accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et la Faculté des Sciences et Technologies et Al-Farabi Kazakh National University
 - 9.2. Demande de modifications de la convention attributive d'aide n°ANR-11-IDFI-0009 « Accompagnement des Vocations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'Ingénieur »
 - 9.3. Accord-cadre de coopération entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) et l'Université de Lorraine
 - 9.4. Accord de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Fédérale de Viçosa (Brésil)
 - 9.5. Accord de coopération relatif au double-diplôme entre l'Université de Lorraine et l'Université Fédérale de Viçosa (Brésil)
 - 9.6. Convention de partenariat pour l'obtention d'un double diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSG et l'Université de l'Ouro Preto (Brésil)
 - 9.7. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Mustapha Stambouti de Mascara (Algérie)
 - 9.8. Accord de coopération entre l'Université de Lorraine et Osaka Prefecture University (Japon)
 - 9.9. Convention de coopération internationale pour la mise en place d'un double-diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement le Collégium Lorraine INP et la Hochschule Mannheim
 - 9.10. Convention Université de Lorraine et Google

1. Informations du Président et de la Vice-Présidente

Le Président et la VP CF reviennent sur les dernières actualités.

Le dispositif d'inscription post-bas APB va laisser la place à un nouveau dispositif intitulé « ParcoursSup ». Les lycées seront invités à effectuer une dizaine de vœux avec avis de leurs enseignants (afin de les aider à construire le parcours professionnel). L'interaction entre les lycées (au sein des conseils de classe) et le supérieur devra être renforcée. Ce changement se fera progressivement (sur plusieurs années).

De ce processus de « recrutement » en sortira un « oui » ou un « oui mais ». Dans le cas d'un « oui mais » l'étudiant devra suivre un parcours qui devrait permettre à l'étudiant d'accéder à la filière de son choix. Ces parcours spécifiques restent à construire...

Les prérequis (ou attendus) spécifiques à chaque filière seront publiés sur la nouvelle plateforme (ParcoursSup). Les filières sélectives (BTS, DUT,...) seront également présentes sur cette nouvelle plateforme.

Un travail sur les attendus est à réaliser. De ce fait, un CF exceptionnel se tiendra le vendredi 12 janvier 2018 à 9h.

Sur la plate-forme APB la proximité géographique du lycéen était prise en compte. Dans le nouveau système, il n'est pas certain que cela soit encore le cas.

La présentation de cette nouvelle plate-forme, notamment le « oui mais », a suscité des questions auxquelles il n'y a pas encore de réponse.

D'ici à 5 ans, un grand chantier de réforme du Bac et du 1^{er} cycle s'annonce. Au niveau national, de nombreuses pistes sont possibles. Le Président évoque quelques pistes de réflexion envisagées. Il semblerait que les étudiants français soient plus jeunes que leurs homologues européens (un à deux ans de moins). Il pourrait être envisagé que la licence dure entre deux et quatre ans. Ce système s'apparenterait au système allemand.

Au niveau national, les réflexions sont également en cours pour passer les DUT à trois ans. Les discussions en sont aux balbutiements. Cette possibilité, pose des questions aux écoles d'ingénieurs. En effet, celles-ci recrutent au niveau Bac3 des jeunes titulaires d'un DUT.

Le rapport HCERES sera discuté au Sénat.

Dans un souci de cohérence des diplômes universitaires (ou DU), ceux-ci seront évoqués en comité permanent. Ils sont présentés au CF en octobre février et juin.

Le point 3.2. est reporté.

2. Approbation du Compte-Rendu de la Formation du 10 octobre 2017

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

3. Accréditation

3.1. Architecture de l'offre de formation 2018 ; version modifiée

Il s'agit de modifier quelques intitulés de parcours type. Par exemple, « droit notarial » était en parcours type. Il est proposé, du fait de la réglementation sur l'accès au diplôme supérieur du notariat, la création d'un intitulé « droit notarial ».

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

3.2. Validation de la maquette du Master 1 Economie de l'Entreprise et des Marchés

Reporté

4. Ressources Humaines

4.1. Modalités d'application du Référentiel de l'UL au sein du Collégium Technologie

Cette proposition ne compte qu'une modification : l'ajout du développement du transfert de technologie.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

5. Désignation des membres du Comité Bonus Engagement Etudiant (complément)

Le comité bonus engagement étudiant a pour objectif d'attribuer des points aux étudiants qui se sont investis dans la vie étudiante (principalement). Un siège reste à pourvoir au collège des BIATSS. Marie-Claude THIRIA-GEHIN, du collège BIATSS, se porte candidate.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

6. Désignation d'un membre de la Commission handicap

Le conseil de la formation doit désigner un membre de la commission handicap. La commission handicap a pour principal objectif de préparer un schéma directeur du suivi du handicap. Matthieu CASALI, élu SNPTES, se porte candidat.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

7. Avis sur les modifications du périmètre du Collégium Lorraine Management Innovation : transformation du statut et de l'identité de ses composantes

Mme Elisabeth DESCHANET, Collégium Lorraine Management Innovation, présente les 3 axes de ce Collégium :

- Internationalisation de la formation
- Formation à distance
- Alternance

Deux des trois composantes de ce Collégium sont des UFR. Ces deux UFR ont besoin, pour leur image et leur développement, de devenir des instituts (au sens de l'article L713-9 du code de l'Education). Ce changement de statut passe également par un changement du nom des deux UFR. L'UFR Math-Info aura pour dénomination provisoire « Institut des Sciences du Digital, Management et Cognition (IDMC) – School of Digital Sciences, Management and Cognition ». L'UFR ESM-IAE aura pour dénomination provisoire « IAE METZ SCHOOL of MANAGEMENT » ou « IAE METZ ECOLE UNIVERSITAIRE DE MANAGEMENT ».

Ce changement de statut n'aura pas de conséquence sur les diplômes.

Ce changement de statut implique que ces instituts seront présidés par un acteur du monde socio-économique. Le directeur sera toujours un personnel de l'UL.

Refus de vote : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Approuvé

8. Formations

8.1. Avis sur les mesures relatives aux projets de fin d'études de l'ENIM : définition du dispositif pédagogique ; prise en compte au titre du III.14 du référentiel des activités pédagogiques

Monsieur Pierre CHEVRIER, Directeur de l'ENIM, présente ce dispositif.

L'ENIM est une école d'ingénieurs qui forme en 5 années des ingénieurs. Durant ce cursus, 3 séquences en lien fort avec le monde professionnel sont programmées : 2 stages et le Projet de Fin d'Etudes (PFE). Le PFE se déroule lors du dernier semestre de la dernière année de l'élève ingénieur.

Chaque PFE fait l'objet d'une convention entre une entreprise et l'ENIM. 2 élèves-ingénieurs travaillent sur une problématique proposée par un industriel. Une expertise est apportée par l'équipe enseignante de l'ENIM (les BIATSS peuvent également apporter cette expertise).

Le PFE est un élément identitaire de l'ENIM.

Afin de « régulariser » l'encadrement pédagogique des PFE, il est proposé d'ajouter dans le référentiel d'activités pédagogiques des enseignants-chercheurs, des enseignants du premier et du second degré une « mission pédagogique particulière » « Pilotage et expertise des projets de fin d'études (PFE) ».

Ce point a fait débat. Certains élus du CF, dont les représentants des étudiants, ont pu juger que le PFE pouvait être une manière de contourner la réglementation des stages.

D'après les éléments qui ont été communiqués aux élus SNPTES, le PFE semble être un dispositif bénéfique pour les élèves ingénieurs. Près de 45% des élèves-ingénieurs sont recrutés dans l'entreprise signataire du PFE.

Refus de vote : 0

Abstention : 4

Contre : 18

Pour : 13, dont 2 voix SNPTES

8.2. Demande de création de DIU Chirurgie de l'épaule et du coude

Le Diplôme inter universitaire Chirurgie de l'épaule et du coude « a pour objectif de rassembler à l'échelle nationale une majorité d'UFR de Médecine intégrant des équipes chirurgicales particulièrement actives en chirurgie de l'épaule et du coude ».

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

8.3. Demande de création de DU Secrétaire de mairie – gestionnaire administratif

Sophie BOURREL, MCF, présente ce DU.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG54) recherche à recruter des personnes pouvant assurer des postes de secrétaire de mairie. Une formation spécifique est nécessaire pour une prise de poste rapide.

La création de ce DU est une demande du CDG54. Ce dispositif (création d'un DU) a déjà été validé par, notamment, les CDG70 et CDG47 en lien avec les universités locales.

Ce DU est à destination de deux publics :

- Les fonctionnaires territoriaux du CDG
- Formation continue, (travailleurs handicapés,..)

A ce jour, le CDG54 dispose de 30 candidatures :

- 20 financements assurés sur l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés)
- 10 candidatures du CDG54 financés par le CDG54

Les candidats ont donc tous un financement.

A terme, il est envisagé d'élargir le recrutement. Le CDG54 a fait une demande de subvention. Ce DU pourra également être proposé par les CDG55, CDG57 et CDG88.

Un élu SnpTES s'interroge sur la période du stage : juillet et août. Durant la période estivale, les petites collectivités territoriales peuvent être fermées.

Le CDG54 s'est assuré que des stages seront possibles pour tous les stagiaires.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

8.4. Appel à projet Région 2018 pour les ouvertures en apprentissage

L'UL a présenté 16 projets d'ouvertures de diplômes en apprentissage. La région Grand Est n'en a retenu que 5.

Le président indique que dans le contexte budgétaire régional, c'est une bonne chose. Mais dans le contexte d'un souhait national de développer largement l'apprentissage, c'est peu.

Refus de vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé

8.5. Modalités de validation des connaissances et des compétences dans le cursus en faveur de l'engagement étudiant (Bonus Engagement Etudiant)

Une nouvelle réglementation est mise en place ; Cadre posé par la réglementation en vue de la validation, pour l'obtention du diplôme, de l'engagement étudiant (décret du 10 mai 2017) .Nouvelle réglementation. Ce cadre intègre la notion de compétence.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

9. Conventions

La commission ad-hoc n'est pas encore mise en place.

9.1. Accord international de coopération pédagogique entre l'Université de Lorraine et particulièrement la Faculté des Sciences et Technologies et Al-Farabi Kazakh National University

Compte-tenu de la situation des Droits de l'Homme au Kazakhstan, certains élus se sont abstenus.

Refus de vote : 0

Abstention : 8, dont 2 voix du SNPTES

Contre : 0

9.2. Demande de modifications de la convention attributive d'aide n°ANR-11-IDFI-0009 « Accompagnement des Vocations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'Ingénieur »

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

9.3. Accord-cadre de coopération entre l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) et l'Université de Lorraine

9.4. Accord de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Fédérale de Viçosa (Brésil)

9.5. Accord de coopération relatif au double-diplôme entre l'Université de Lorraine et l'Université Fédérale de Viçosa (Brésil)

9.6. Convention de partenariat pour l'obtention d'un double diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSG et l'Université de l'Ouro Preto (Brésil)

9.7. Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Mustapha Stambouti de Mascara (Algérie)

9.8. Accord de coopération entre l'Université de Lorraine et Osaka Prefecture University (Japon)

9.9. Convention de coopération internationale pour la mise en place d'un double-diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement le Collégium Lorraine INP et la Hochschule Mannheim

Les points 9.5, 9.6 et 9.9 font l'objet d'un vote commun.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

Les points 9.3, 9.4 et 9.7 font l'objet d'un vote commun.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité.

9.10. Convention Université de Lorraine et Google

Google propose de former gracieusement les étudiants aux fondements du marketing digital. A l'issue de cette formation, les étudiants se verront remettre un certificat « Digital Active ».

Nous n'avons pas eu d'information précise sur l'utilisation des données recueillies par Google. Il est également « étonnant » qu'une entreprise propose une certification au sein d'une université.

Il semblerait que Google n'utilise que les données des étudiants suivant cette formation.

Refus de vote : 0

Abstention : 9, dont 2 voix du SNPTES

Contre : 0